

Enfin, il se pose la question de l'institutionnalisation dans le Pacifique. Il n'existe en effet aucun équivalent, dans cette région, du réseau d'organisations et d'institutions nord-atlantiques qui relie les pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord sur les plans de la politique, de l'économie et de la préservation de la paix.

Si un sens de la collectivité commence réellement à se développer parmi les pays en bordure du Pacifique, la manière dont cela se traduira dans des structures institutionnelles sera d'une importance vitale pour la coopération multilatérale et la coordination des politiques. Le Canada joue déjà au sein du Comité de coopération économique dans le Pacifique un rôle de premier plan dans l'examen de cette institutionnalisation et dans la promotion d'un dialogue positif, axé sur l'avenir, entre pays développés et nouveaux pays industrialisés. Nous devons continuer à participer directement à l'édification des institutions du Pacifique, et veiller à ce que celles qui se font jour nous permettent de poursuivre et de favoriser nos intérêts nationaux et de projeter de nous-mêmes l'image d'un intervenant majeur dans les affaires du Pacifique.

Mesdames et Messieurs, ce ne sont pas là des réponses définitives à la question de savoir comment nous gérerons nos affaires sur l'échiquier asiatique de demain. Ce sont là simplement quelques idées que nous devrions examiner ensemble au moment où nous édifions un consensus national sur notre avenir de nation du Pacifique.

Nous devons faire montre de créativité, de souplesse et de détermination. Le défi à relever est imposant, mais les possibilités sont énormes. En concertant nos efforts, nous pouvons favoriser l'épanouissement de notre vocation dans le Pacifique, laquelle, tout en étant enracinée dans le passé, est orientée vers l'avenir.